

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CSFPT DU 9 AVRIL 2025

### 1) Tableau de suivi des textes examinés par le CSFPT

- 2) **Ordre du jour de la séance plénière du 28 mai 2025** : une relance sera effectuée auprès des différents ministres, afin de les inviter lors de la prochaine instance plénière du CSFPT.

**Sous réserve** : un projet de décret notifiant le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale (FS2).

Ce texte concerne le centre de gestion petite et grande couronne. Il s'agit d'une modification pour le renouvellement des membres de leur conseil d'administration.

### 3) Points sur les rapports en auto-saisine Questions et informations diverses

**Proposition de la loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux** : passage de la PPL au Sénat le 2 juin 2025.

**Application des nouvelles règles d'indemnisation des trois premiers mois de congé maladie.** Document fourni par la DGCL qui indique la règle. Toutes les collectivités devront appliquer la loi et respecter l'indemnisation à 90 %. Les préfetures seront attentives sur ce sujet et vérifieront toutes les délibérations des collectivités sur l'indemnisation du traitement et régime indemnitaire.

**FO a fait remarquer que la parité avec l'Etat ne s'appliquait pas pour les sapeurs-pompiers et la police municipale, car ils n'ont pas le RIFSEEP.** Les collectivités pourraient donc maintenir le régime indemnitaire à 100 % pour ces deux filières.

**Actualisation des représentants du personnel au sein du CSFPT** : OS FAFPT et UNSA.

**Point sur les frais de déplacements et remboursements CSFPT** : les remboursements doivent avoir lieu très prochainement, dans 48 heures suivant la date de la réunion.